

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les intempéries du mois d'octobre

Un soulagement pour les Carrillons touchés par les inondations et les coulées de boue qui ont eu lieu entre le 8 et le 13 octobre puis entre le 16 et 20 octobre 2024 : Carrières-sur-Seine fait partie des 75 communes classées en état de catastrophe naturelle.



En effet, suite aux importantes inondations qui ont eu lieu dans plusieurs départements, l'État a mis en œuvre une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La publication de cette décision au Journal Officiel est intervenue le 26 octobre pour les intempéries survenues entre le 8 et le 13 octobre, puis le 5 novembre pour celles intervenues entre le 16 et le 20 octobre.

Vous disposez d'un DÉLAI MAXIMUM DE 30 JOURS au lendemain de ces publications pour présenter votre demande d'indemnisation auprès de votre compagnie d'assurances.

Documents

[Arrêté du 23 octobre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)

[Arrêté du 31 octobre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)